



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 8 mai 2013

## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 6 MAI 2013

**Président : M. Nicolas Fleury**

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants, discutés lors de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2013 :

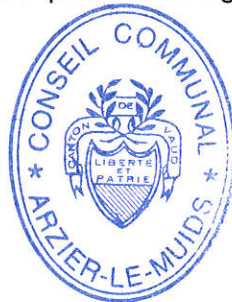
1. 41 membres étaient présents, 13 excusés, 1 absent (M. Claude Mottaz)
2. Le Conseil Communal a approuvé l'ordre du jour de la séance
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, avec amendement, le préavis municipal No 10/2013 "Révision du règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets"
5. Le Conseil Communal a rejeté à la majorité, le préavis municipal No 12/2013 "Demande de crédit supplémentaire au budget 2013 pour un total de CHF 20'000.-"
6. Le Conseil Communal a rejeté à la majorité, le préavis municipal No 13/2013 "Demande de crédit de CHF 90'000.- pour le financement des travaux d'entretiens extérieurs et intérieurs du bâtiment sis Chemin de la Grange 6 à Le Muids"

La séance est levée à 22h48.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids, le 6 mai 2013.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les vingt jours, dès le 8 mai et jusqu'au 28 mai 2013 inclusivement, demande qui doit être signée par 15% des électeurs.

Le Président  
Nicolas FLEURY



La Secrétaire  
Maryline THALMANN-GIAVINA